Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 12 Chaâbane 1443
15 Mars 2022

N° 31

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **554**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **556**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **560**
Homologation de résolutions **563**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **563**
Avis aux créanciers..... **568**
Convocations
Sociétés anonymes **569**
Autres sociétés **571**
Divers
Avis au public..... **571**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital

Notice d'information

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE

"SONOBRA"

Identifiant unique : 0940993H

En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales

- Dénomination sociale : Société Nouvelle de Brasserie

- Forme juridique : Société anonyme

- Montant du capital à souscrire : deux millions deux cents quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents Dinars

- Siège social : Rue des mathématiques ZI Grombalia - 8030

- Objet social : Production, stockage et conditionnement des boissons de tous genres

- Durée de la société : 99 ans

- Dépôt légal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 Mars 2022 a été déposé au centre national du registre des entreprises le 10 Mars 2022, sous le numéro AC07282022.

- Modalités de l'augmentation : Le capital sera augmenté de 2 299 500 Dinars, pour le porter de 38 842 000 Dinars à 41 141 500 Dinars, par l'émission de cinq cents soixante-quatorze mille huit cents soixante-quinze (574 875) actions nominatives nouvelles, de quatre (4) dinars chacune, à souscrire et à libérer intégralement à la souscription par conversion de créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux millions deux cents quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (2 299 500) Dinars.

- Valeur nominale des actions à émettre : 4 Dinars chacune

- Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les actionnaires ayant libéré les montants exigibles dans le délai imparti, peuvent seuls assister aux assemblées générales.

- Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale, la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux et les réserves extraordinaires. L'assemblée générale ordinaire peut distribuer, ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant, tout ou partie du solde des bénéfices ou procéder à la constitution d'autres réserves.

- Modalités de convocation des assemblées générales : Les convocations sont faites par avis publié au J.O.R.T et au bulletin officiel du centre national du registre des entreprises dans le délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

- Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires ont renoncé partiellement à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales.

- Délai de souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au J.O.R.T avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale du montant de l'augmentation.

2022R00587SANB2

Notice d'augmentation du capital BioPack Tunisia

Société anonyme

Au capital de D.15.000.000

Siège social : Immeuble 3S - Rue Abou Hamed El Ghazali 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 1575464F

En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales, en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire datée du 4/3/2022 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau le 4/3/2022 sous le n°22101019 quittance n°1892 dont une copie a été déposée au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 4/3/2022 sous le n°AC01252022, l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires a décidé d'augmenter le capital de la société de D.5.000.000 pour le porter à D.20.000.000 et ce suivant les procédures et les caractéristiques suivantes :

- Objet social : Fabrication d'emballages Biodégradables et composables

- Durée : 99 années.

- Montant de l'augmentation du capital : 5.000.000 d'actions à souscrire en totalité en numéraires et à libérer du quart lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 1 dinar chacune.

- Dépôt des fonds : Auprès de l'UIB n°12203000010800692641

- Délai de souscription de 15 jours de la parution au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2022400521SANB2

Dissolution

COMPTOIR TUNISIEN COMMERCIAL DE TEXTILE COTUCOTEX

SA au capital de 50.000 dinars

Siège social : 56, Av. de La Liberté, Tunis 1002

MF : 5936P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du

30/10/2021 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 15/12/2021, quittance n°73778, enregistrement n° 21704015, déposés au registre national des entreprises en date du 28/02/2022 dossier n°202213794, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société le Comptoir Tunisien Commercial du Textile «COTUCOTEX» et la nomination de M Hassine Zayati en tant que liquidateur élisant domicile au Cabinet de Maître Ridha Abbes, avocat à la cassation, Immeuble Sâadi, B7, Menzah 4, Tunis 1004, tél : 71.236.422.

Les créanciers de la COTUCOTEX sont invités à produire les documents de leurs créances au liquidateur, M. Hassine Zayati, dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel.

2022400537SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital

Société "FARYACHT - SARL"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1337337Y

CNSS : 584371/43

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 février 2022, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 18.02.2022, Quittance n°M009229, enregistrement n°22500278 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 8.3.2022, sous le n°202215731, il ressort que :

- Le capital social a été porté de deux million trois cent mille dinars (2.300.000), à deux million cinq cent mille Dinars (2.500.000), et ce par apport en numéraire de deux cent mille dinars (200.000), et la création de 20.000 parts sociales de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2022T00269SRLB2

Société LBM SECURITY ET SERVICES SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 10.000D

Siège social : Immeuble Bouchikh GP1 km7 Foundok Echoucha Mégrine Ben Arous 2033

MF : 1379192E A M 000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 13/9/2017 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 7/3/2022 sous le numéro 22801072 quittance M020977 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8/3/2022 sous le numéro de dépôt 202215616 il a été décidé la cession des parts sociales de Mr Mohamed Riadh Sallem 200 parts et Mme Meriem Sallem 100 parts à Mr Haithem Sallem.

2022R00536SRLB2

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2020

SOCIETE DISTRIBUTION DU SAHEL «SDS»

Société à responsabilité limitée

Registre de commerce au Tribunal de Première Instance de Sousse numéro B197961997

Siège social : 2 rue Iben Kaldoun 4000 Sousse

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2020 enregistré à la recette des finances de Sousse le 01/6/2020 sous numéro 20700668 il a été décidé ce qui suit :

Vu l'information adressée à Monsieur le ministre du commerce le 15/5/2020 et celle adressée à monsieur le gouverneur de Gabès le 20/5/2020 il a été décidé l'exploitation du Dépôt de Stockage du local sise à oued Essaraque Gabès Km 67 direction Médenine et charger monsieur Mansour Nejeh de la direction de dit Dépôt.

2022S00298SRLB2

Société Nour Textiles

Société responsabilité limitée

Registre de commerce : B126842000

Matricule fiscal : 705341M

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/8/2008 enregistré à la recette des finances avenue Mohamed Maarouf Sousse sous le numéro M049532 et sous le numéro d'enregistrement 8701722 le 6/9/2008.

Il a été décidé : Accepter la démission de l'ancien gérant et désigner Monsieur Rachid Sarraj nouveau gérant.

Approber une nouvelle structure du capital, changement du siège social à l'appartement A6 immeuble Rajensy rue Ali Bey à Sousse 4000, désignation Monsieur Jalel Saafi commissaire aux comptes jusqu'à 2009 et la mise à jour des statuts de la société Nour Textile.

Deux copies de ce PV ont été déposées au greffe de T.P.I Monastir le 28/8/2008 sur le n°D15274400.

2022S00306SRLB2

Société Immobilière El Jazira

SARL

MF : 751215/R

Adresse : 11 rue de la Banque Tunis

Suivant PV de l'assemblée générale du 13 septembre 2019 enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 16/9/2019 sous le n°19803322 quittance n°M73689 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises RNE le 19/9/2019 sous le n°201953685, il a été décidé ce qui suit :

- Modification de l'article 6 des statuts

- Nomination de monsieur Jamel Ben Mahmoud Tlili CIN 00416591 gérant unique de la société.

- Approbation de cession des parts sociales aux héritiers de l'un des associés.

- Approbation des rapports de gestion pour les années 2016, 2017 et 2018

- Approbation, des états financiers des exercices 2016, 2017 et 2018

- Quitus au Gérant.

2022400545SRLB2

Société Immobilière El Jazira

SARL

MF : 751215/R

Adresse : 11 rue de la Banque Tunis

Suivant PV de l'assemblée générale du 26 Juillet 2021 enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 02/8/2021 sous le n°21801898 quittance n°M35187 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises RNE le 25/8/2021 sous le n°202178601, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Quitus au Gérant.

2022400546SRLB2

Société Immobilière El Jazira

SARL

MF : 751215/R

Adresse : 11 rue de la Banque Tunis

Suivant PV de l'assemblée générale du 24 Juillet 2020 enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 29/7/2020 sous le n°20801689 quittance n°M37654 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises RNE le 14/10/2020 sous le n°202083910, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019

- Quitus au Gérant.

2022400547SRLB2

Société en cours de liquidation

SAGEM TUNISIE COMMUNICATION SARL

Société à responsabilité limitée - Non résidente

Capital social : 70.880 dinars

Siège social : BP 290 - Zone Industrielle De Borj Ghorbel - 2013 Ben Arous

I.U : 0934878S

Cette annonce annule et remplace l'annonce parue au JORT n°29 du 9/3/2022 sous n°2022400501 SRL B2

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 31/12/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis - REAS, le 8/2/2022 sous Qn°M001287 Enrg n°22500828.

Les associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable, et de nommer Monsieur Bertrand, Pierre, Pascal, Philippe MILLOT en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année ayant les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur Monsieur Bertrand, Pierre, Pascal, Philippe MILLOT, sis au siège social de la société : B.P 290 Zone Industrielle De Borj Ghorbel - 2013 Ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°0934878S en date du 21/2/2022 et sous dossier n°202211867.

2022400553SRLB2

SOCIETE AFRICAINE DE PRESSE ET DE COMMUNICATION

(SAPCOM) SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1.000.000 DT

15, Rue 18 Janvier 1952 - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 01599A

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11/9/2017 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi, Tunis le 11/12/2018 sous Qn°M0099956, n° d'Enrg18804988

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2016.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 15/6/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, Tunis REAS, le 24/11/2021 sous Qn°M009645, n° d'Enrg 21807495

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2018.

Les associés ont décidé de régulariser le renouvellement du mandat de Mr Béchir Kaabachi en sa qualité de commissaire aux comptes pour les exercices clos au 31/12/2016, au 31/12/2017 et au 31/12/2018.

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Mr Béchir Kaabachi en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années qui expirera à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 26/8/2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, Tunis REAS, le 24/11/2021 sous Qn°M009619 n°Enrg21807472

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2019.

Dont un exemplaire des P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°001599A et sous dossier n°202210511 le 15/2/2022.

2022400554SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. enregistré à la recette des finances Douar Hicher

n°M011282 Mr Ammar Nasraoui a vendu à Mme Leila Saiidi la totalité du Fonds de Commerce destiné à la vente des Crystals et Miroirs, Identifiant Unique 0226691 Q, sis à Route Bouchoucha devant restaurant «LA MAMMA», Cité Khaled Ibn Walid Douar Hicher Manouba, les oppositions seront adressées à l'acheteuse à son adresse Route Bouchoucha (restaurant «LA MAMMA»), Cité Khaled Ibn Walid Douar Hicher Manouba, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk parue le 4/3/2022.

2022T00267FCCC2

Renonciation des parts d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 30/12/2021 enregistré à la recette des finances de Dar Chaabene El Fehri le 02/02/2022 sous le n°22200259 quittance n°M006028 Mr Tarek Ben Mahmoud Troudi donne la moitié du fonds de commerce «Café Panorama» catégorie «A» sis à cité pasteur Dar Chaabene El Fehri Nabeul à Mr Motez Ben Lotfi Jomli.

Toute opposition sera faite entre les mains du donneur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 9/3/2022.

2022T00268FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé le 4/3/2022 et enregistré à la recette des finances de Sbeitla le 4/3/2022 sous n°22200355 quittance n°MO12883, Abdelaziz Chaibi, a vendu le fonds de commerce situé à l'avenue ettahrir sbeitla, à Mm Fathia Ben Hammouda. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au cabinet du Maître M'Hamdi Anouar, avocat, immeuble Al Baraka rue d'Alger Sbeïtla dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT. L'annonce est publiée au journal Achourouk le 10/3/2022.

2022T00271FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 18/01/2022 enregistré à la recette des finances de Sidi Hsine le 24/01/2022 enregistrement n°22200242 quittance n°M008912 Mme Ilhem Bent Mahmoud Achouri a vendu à Mme Imene Bent Hédi Essliti tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tous genres de commerce sis au 125 rue 42551 cité Mrad Sidi Hsine.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur sis au 22 rue Abou Alhanifa cité Mrad Sidi Hsine pendant 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 26/02/2022.

2022T00272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP rédigé par le Maître Souheil Buaouina enregistré à la recette des finances d'El Fahs le 01/3/2022 quittance n°9349 enregistrement n°22200283 Mme Kaouther Bent Mohamed El Arbi Amami a cédé à la Société de Matériaux de Fer Moderne SARL M.F n°1590233F siège social avenue de la Liberté El Fahs Zaghouan son représentant légal et Mr Ramzi Ben Mohamed Ben Hamda Naouech tout le fonds de commerce exploité pour tous commerces en détail avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue de la Liberté El Fahs.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Echourouk du 10/3/2022.

2022T00273FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié daté le 31/01/2022 enregistré au journal mensuel de notaire à la recette des finances cité Ezzouhour Tunis le 11/02/2022 quittance n°M008486 les dames Hedia Oguar, Mounira Oguar, Azza Oguar, et Rafika Oguar ; ont donné le fonds de commerce avec tout ses éléments sis à 01 avenue de l'Indépendance, ennogra cité ettadhamon Ariana, à Abir Oguar. Les oppositions doivent être réclamées dans un délai de vingt jours chez le donataire à l'adresse du fonds de commerce.

Annonce de présent est paru aux journaux Echourouk et le Quotidien du mercredi 02/3/2022.

2022T00276FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié en date de 31/01/2022 enregistré au journal mensuel de notaire à la recette des finances cité Ezzouhour Tunis le 11/02/2022 quittance n° M008486 les dames Hedia Oguar, Mounira Oguar, Azza Oguar, et Rafika Oguar; ont donné le fonds de commerce avec tous ses éléments sis a 08 rue Sidi Mehrez Tunis, à Marwen Oguar.

Les oppositions doivent être réclamées dans un délai de vingt jours chez le donataire à l'adresse du fonds de commerce.

Annonce de présent est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien du mercredi 02/3/2022.

2022T00277FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances du Kef le 23/02/2022 sous n°22200467 quittance n°M07777 Mme Chama Bent Mohamed Sandi a vendu à Mr Mohsen Ben Ahmed Weslati tout le fonds de commerce exploité comme pâtisserie et Fast Food dénommée «PATISCHOOL» avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la rue Ahmed Amara Le Kef.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez le Maître Chams Eddine Cherni avocat son bureau sis au n°2 avenue Mongi Slim Le Kef dans un délai de 20 jours à partir de la Publication au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 26/02/2022.

2022T00278FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé en date du 24-02-2022 enregistré à la recette des finances de Sidi Hssin Tunis quittance M021281 monsieur Walid Elsidi a cédé à monsieur Amir Mrazguia la totalité du fonds de commerce Vente et réparation de matériel multimédia situé à l'avenue Mohamed Bin Younis rue 42439 n°2 Hay Elyouser Alhrayria Tunis et ceux avec tous les éléments moraux et matériels du dit fonds. Le prix total de la vente est fixé à dix mille dinars (10.000.000). Les oppositions doivent être déposées chez maître Rachid Chourabi situé rue 18 janvier Grombalia et cela dans un délai de 20 jours à compter de l'apparition du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 3-3-2022.

2022R00537FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 4/3/2022 enregistré à la recette des finances de Maktar le 4/3/2022 quittance n°2818435 enregistrement n°M005222 Monsieur Kaiess Ben Harbi Ben Salem Boumenjel a vendu à Madame Chalbia Bent Dhaoui Boukadhra la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial sis à cité Ain Mhalla Maktar avec tous ses éléments corporels et incorporels, nommé "boulangerie Amel".

Les oppositions doivent parvenir au bureau du maître Namouchi Noureddine avocat près la cour de cassation sis 43 rue du Kef Siliana à partir de la publication de cette vente au JORT dans un délai de 20 jours.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" du 8/3/2022.

2022R00539FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés le 02/3/2022 quittance n° M015468, enregistrement 22200584. Mr Mohamed Marwen Ben Hssen Ben Mohamed Jelman a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café 1ère catégorie sis à avenue Habib Bourguiba n°38 Radés à Mr Mohamed Salah Ben Kamel Ben Mohamed Ben Rjab.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 10/3/2022.

2022R00543FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte en date du 8/02/2022, enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 11/02/2022 sous le n°22200344 quittance n°M009588, Mr Nawfel Landoulsi, a vendu à Mme Amel Amri, le fonds de commerce du local sis au n°22 rue Bechir Sfar Tunis destiné à la vente des articles bureautiques pour un prix de 11 mille dinars.

Toute opposition doit être effectuée entre les mains de Me Mohamed Hazem Mansouri l'avocat à son cabinet sis au n°5 rue des oliviers Menzah 5 Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis est déjà paru sur le quotidien Echourouk du 10/3/2022.

2022R00547FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 24 et 25/02/2022, enregistré le 25/02/2022 à la recette des finances rue Victor Hugo - Sousse sous le numéro M013397, Bechir Ben Mohamed Ben Mohamed Ayed Belgacem vend à Mohamed Ben Mahmoud Ben Mabrouk Dhkir, la totalité du fonds de commerce lui revenant et qui est exploité dans le commerce de «Superette» sise avenue Mghreb Arabe z3- Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux (20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T) à l'adresse de Mohamed Ben Mahmoud Ben Mabrouk Dhkir avenue Mghreb Arabe z3- Sousse Dépassant ce délai, les oppositions ne seront plus recevables.

Un extrait du contrat de vente du fonds de commerce a été publié au journal «Echourouk» du 6/3/2022.

2022S00303FCCC2

Vente de boulangerie

Suivant contrat de vente du 3/3/2022 fait par Mr Sami Assloug l'huissier notaire, sise à av Habib Bourguiba Sbikha Kairouan et attaché au tribunal de 1ère instance de Kairouan.

Mme Ragguem Najoua Bt Ahmed a cédé à Mr Talmoudi Hamza Ben Mohamed et Mr Talmoudi Houssem Ben Mohamed la totalité du fonds de commerce (boulangerie Ezzitouna) sise à av Habib Thameur Sbikha - Kairouan.

Les oppositions doivent être présentées dans les locaux du fonds dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 9/3/2022.

2022S00305FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte authentique rédigé par le deux notaires Boughzala Malek et Nader Chaouch en date du 27/02/2022 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 01/3/2022 quittance n°M013682 Mr Malek, Arije, Adem Boubaker et Zayati Sondos ont fait donation à Mr Boubaker Rached et la totalité du fonds de commerce

sis à l'avenue Mohamed Gannouni cité riadh 1 Ksar Hellal destiné à l'activité café.

Les oppositions sont reçues à la rue al enmaa cité riadh 1 Ksar Hellal. Cet avis est publié au journal «Le Quotidien» en date du 9/3/2022.

2022S00310FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 22/02/2022 enregistré à la recette des finances de Sfax le 23/02/2022 sous le n°22200595 quittance n°M021065 Mme Amna Garbi a vendu à Mr Faiez Lajmi tout le fonds de commerce café «patch-work» exploité à route Saltania Km 4 Sfax.

Les oppositions seront parvenues entre les mains du Mtre Boulbaba Rebai avocat à Sfax Im - INTILAKA bloc B2 Sfax.

Cet extrait a été publié par le quotidien le samedi 5/3/2022.

2022X00304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 29/01/2022 et le 12/02/2022, enregistré à la recette des finances Kabaria le 23/02/2022, quittance n°M009073, enregistrement n°22200180, Aymen Ben Abdelkader Bouhoual, titulaire à la CIN n°04721720, Non inscrit au registre national des entreprises, demeurant à 22 rue Torki Tunis, a vendu à la société les abattoirs Chahia, SARL, titulaire de l'identifiant unique n°1490413B, son siège social est à route Sidi Salem km 1.5 .3000 Sfax médina Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité la vente du lait et ses dérivés, au local situé à 01 rue 11024 Ibn Sina Kabaria Tunis.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» du 8/3/2022.

2022X00305FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p par signatures légalisées, daté le 11/02/2022 enregistré à la recette des finances TYNA Sfax sous le n°22200178 reçu n°M008088 en date du 14/02/2022, Mr Ben Ali Jamel a vendu à Ben Kraim Walid la totalité du fonds de commerce à usage du commerce de vente de viande de volaille comprenant tous les éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la route de Gabès km 6 devant cité elbadrani Sfax. Cet avis est inséré au Journal Essabeh du 02/3/2022 page 14.

Les oppositions peuvent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au jort au lieu du fonds de commerce précité entre les mains de l'acquéreur

2022X00306FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, en date le 02/12/2021; enregistré à la recette des finances Sfax Abou Alkacem Achchebbi, sous n°21204830 et la quittance n°M105320, le 7/12/2021.

Mme Olfa Bent Albechir Abdelhedi a vendu la totalité de son fonds de commerce de vêtements au local sis à rue Mongi Slim n°22 Sfax à Mr Abdallah Ben Mohamed Kammoun. Toutes oppositions seront reçues chez Mr Abdallah Ben Mohamed Kammoun au local sis à rue Mongi Slim n° 22 Sfax.

Cette annonce est publiée au journal "Achourouk" le 19/02/2022.

2022X00310FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à Sfax le 23/02/2022 numéro d'enregistrement 22200787, numéro de quittance M021181, madame Emna Ben Mourad Ben Mohamed Msekni a cédé la totalité du fonds de commerce centre de massage et Esthétique nommé «Nada» situé à immeuble Olivia à avenue Carthage Sfax à Madame Hajer Ben Mourad Ben Mohamed Msekni.

Une copie de l'acte est déposée à l'étude du Maître Belhadj Salem Ali rue Victor Hugo immeuble elborji Sfax.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Madame Emna Msekni (son dresse : route El gaid Mohamed km 1 rue 4077 n°08 Sfax) dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette vente est publiée au journal «Chourouk» le 9/3/2022.

2022X00311FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing le 01/3/2022 enregistré à la recette des finances de Gabès le 02/3/2022 sous le numéro 22201316 reçu n°M013602, rédigé par maître Akermi Fathi, Houda Jobrani CIN 13232371 a vendu la totalité du fonds de commerce de la boutique Palais des Rideaux, au profit de Ibtissem Elzemzmi cin 05936523 à un prix de dix milles dinars pour les éléments matériels et moraux.

Les oppositions au payement du prix doivent être soulevés dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette annonce au Journal Officiel entre les mains, de l'acheteur dans le bureau du maître Rue Palestine 6000 Jara Gabès. La publication a été faite au journal, Essabah le 8/3/2022.

2022X00312FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de donation rédigé par le maitre huissier de justice Abdelmalek Riahi et son assesseur Faten Aissa en date du 22 février 2018 Mr Taher ben Salah Ben Haj Mohamed Riahi a donné sous forme de Donation à part égale un fonds de commerce dénommé «Café des Amis «à ses deux fils Tarek Ben Taher Ben Salah Riahi CIN n°05436308 délivrée à Tunis le 22/11/2010 et Riadh Ben Taher Ben Salah Riahi CIN 05417705

délivrée à Tunis le 18/02/2011. La valeur du fonds est estimée à dix mille dinars.

Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Nous vous informons que cet avis a été inséré au journal le quotidien en date du 3 Mars 2022 sous le n° IP122/646.

2022400541FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 15 septembre 2021 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 14 février 2022 sous le n°22200873 quittance n°M015195 Mahmoud Meddeb demeurant au 32 rue Tajakesten cité Nasr 1 Ariana a vendu à Hamdi Mhadbi demeurant au Pins 2 immeuble 39 apprt 2 Hammem Chat Ben Arous et à Nadia Belguith demeurant au 26 Av 7 novembre Hammam Chat le fonds de commerce relatif à l'activité de tout commerce inscrit à RNE sous le n°0118469H au local sis au 14 rue Kheiredine Bacha Monplaisir Tunis.

Toute opposition doit être notifiée au domicile des deux acheteurs sis au Pins 2 immeuble 39 apprt 2 Hammam Chat Ben Arous et au 26 Av 7 novembre Hammam Chat dans les 20 jours de la date de la publication du présent extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Essabah et le Temps" du 25 février 2022.

2022400549FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/11/2020 enregistré à la recette des finances Mégrine le 7/01/2022 sous le n°22300117 Reçu n°M002868. Mr Majed Ben Guirat, MF : 285341/Y a loué à Société SPONGE-JEX, MF : 1756448/M le fonds de commerce pour la production des Spontex les éponges ménagères la fabrication commerce import et export sis à la zone industrielle Ben Yahia Rte de Sousse km 6 Mégrine.

Pour une période de deux ans commençant le 01-12-2021 et finissant le 30-11-2023 avec possibilité de la reconduction annuellement.

La publication a été faite au journal Le Temps le 8-3-2022 n°15591 page 6.

2022R00541FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte du 15/02/2022, enregistré à la recette des finances de Monastir, le 17/02/2022 sous le n°22300991, quittance n°M010476, la Société jasmin «SUARL» identifiant unique 0965426M sise à place 3 Août khalia Monastir, a loué à Mme Sabrine AMICHE titulaire de la C.I.N n°06950590 délivrée le 9 Mars 2018 la totalité du fonds de commerce sise au RDC complexe Monastir Center Monastir 5000 exploité comme «Fast Food» pour une durée d'un an renouvelable à partir du 01/02/2022.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 9/3/2022.

2022S00300FCCC3

Cession de location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bizerte le 22/2/2022 sous le n°22300776 quittance M014345 Mme Ahlem Bouchouicha loue à Mr Taoufik Akrouti le fonds de commerce du local commercial d'activité café catégorie A sis en face du jardin public à El-Bhira rue Jugurtha Ain Mariem Bizerte avec tous ses éléments matériels et moraux.

2022400538FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Association Tunisienne de la Culture et des Loisirs

11 rue Jaafer Bramki Mutuelle ville Tunis

Objet : Contribuer à motiver les jeunes à participer à la vie culturelle. Contribuer à Affiner les talents des jeunes. Contribuer à Encourager les jeunes de l'intérieur à participer à la vie culturelle. Contribuer à Réaliser des activités culturelles et récréatives pour les jeunes.

Président : Taher Ben Ammar

Trésorière : Karima Smati.

2022T00254APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Sportive de Pétanque Libre au Pont d'El Ghazela

Siège social : Avenue Asdrubal n°36 cité El Ghazela café «Santos» - cité El Ghazela 2083

Objectifs : Former, encadrer, encourager les jeunes et développer leurs capacités physiques et techniques dans le domaine de pétanque libre et les élever au plus haut niveau éthique et sportif

Spécialité : Pétanque Libre

Président : Mohamed Kouayri

Membres : Abdelaziz Ben Kamel-Lotfi Abbessi - Montassar Matmati.

2022T00255APSF1

Constitution d'une association

Association Mahdia elbaya pour Préservation du patrimoine

31, rue Imam Ali Rejich Mahdia.

Objet : Contribuer à la définition et à la revitalisation du patrimoine culturel du gouvernorat de Mahdia.

Contribuer à la préservation du patrimoine immatériel du gouvernorat de Mahdia.

Contribuer à diffuser et faire connaître les traditions de la région

Présidente : Saida khaladi

Trésorier : Mohamed Sfar.

2022T00270APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Pan African Medical Association «Panafmed Association»

Siège : Batha Al-Istiqlal Medjez El Beb 9070

Sujet : Pan African Medical Association vise à réaliser le développement professionnel, scientifique et social dans le domaine médical et paramédical dans toutes les spécialités.

Objectifs :

- Elle vise à élever le niveau scientifique et professionnel du personnel médical et paramédical, travailler à la sensibilisation à la santé des membres de la société et fournir des services culturels, sociaux et formateurs aux membres de l'association

- Elle vise à mener des études et des recherches scientifiques dans diverses branches de la médecine pour suivre le rythme, progresser et se développer dans le monde de la médecine en coopération avec des universités, des collèges et des institutions scientifiques locales et étrangères dans ce domaine

- Organiser des activités scientifiques et pédagogiques destinées au personnel médical et paramédical pour améliorer leurs connaissances et acquérir de nouvelles expériences qui suivent les actualités pour développer et améliorer le niveau de travail professionnel et maintenir l'éthique professionnel

Membres :

Président : Mr Badreddine Chouaibi

Secrétaire général : Mr Nabil Aloui

Trésorier : Mr Montassar El Sassi.

2022T00275APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Amicale des agents et des employés de la commune de Sidi El Jedidi

Siège de l'Association Commune de Sidi Jedidi, 8032 Sidi Jedidi - délégation de Hammamet, gouvernorat de Nabeul.

Ses objectifs :

- Fournir des services sociaux, culturels et récréatifs aux personnes qui y participent afin de les intégrer davantage et de les motiver à donner et ce, à travers,

- Soutenir les liens humains entre ses membres de manière à assurer un climat d'amour, de fraternité et de coopération entre tous les employés de tous grades,

- S'occuper des affaires sociales de ses engagés par les services et l'assistance qu'elle fournit à leur profit,

- Encourager les activités sociales et culturelles au sein de la commune afin de réaliser la promotion sociale,

- Présenter les efforts des officiers dans tous les domaines, hommage aux agents qui ont rempli au mieux leur mission,

- Contribuer au cadrage intellectuel et social au profit de ses perspectives, et les aider à enrichir leur information professionnelle générale,

- Elaborer des accords de partenariat et de coopération avec les institutions économiques et associatives dans le cadre de la coopération avec les composantes de la société civile de manière à atténuer les exigences.

Président de l'association : Chaouch Mohamed Ali

Trésorière : Jebnoun Ghada

Secrétaire général : Hamdi Ismaïl.

2022R00508APSF1

Constitution d'une amicale

Nom de l'amicale : Amicale des agents et des employés du centre culturel international de Hammamet, Maison de la méditerranée pour la culture et les arts.

Adresse : 97 avenue des nations unies Hammamet.

Objectifs :

- Lier et consolider des relations amicales entre ses membres

- Permettre à ses membres d'élargir et d'enrichir leurs connaissances professionnelles et leur culture générale

- Organiser des activités sociales culturelles et des activités de loisir.

Président : Houssem Sahli

Secrétaire général : Imen Haouel

Trésorière : Nessrine Hlali.

2022R00509APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des jeunes de Sid Hcine.

Siège : 4 Rue Hamadi El Jaziri cité Mohamed Ali Sidi Hcine Tunis

Objectifs :

- Soutenir les efforts de l'Etat pour parvenir à un développement durable à Sidi Hussein

- Stimuler la participation des jeunes au travail bénévole et civil à Sidi Hussein

- Contribuer à diffuser la culture de la citoyenneté mondiale et des droits humains à Sidi Hussein.

Président : Yassine Fathalli.

Vice Président : Najet El Hosni.

Secrétaire Général : Ahmed Ben Rejeb

Trésorier : Rabii Hamdi

Manager financier : Wael Chebbi.

2022R00513APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : idée artistique

Son siège social : Maison des jeunes Sbeitla.

Ses objectifs :

- Contribuer à la définition des droits de l'homme et des droits et libertés civils, politiques, sociaux, économiques et culturels,

- Chercher à développer le sens de la citoyenneté et le sens des responsabilités chez les Tunisiens

- Contribuer à la définition du stock culturel et civilisationnel de la région.

- Participation à des événements culturels.

- Chercher à éduquer les femmes et les jeunes et à les motiver à participer aux affaires publiques.

Fondateurs :

Lassaad Guedri : Président

Rakia Barhoumi : Secrétaire générale

Nabil Saadouni : Trésorier.

2022R00529APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : L'association des Enfants Autistes et des personnes aux besoins spéciaux.

L'adresse : El Mansoura - Kairouan

Sujet : une association sociale.

Objectifs :

Contribuer à l'effort de l'Etat pour la prise en charge des enfants avec autisme et ceux aux besoins spécifiques et leur intégration dans la vie publique en s'engageant auprès d'eux.

Contribuer à l'effort national de prévention des enfants avec autisme.

Sensibiliser l'opinion publique régionale et nationale à prêter attention aux préoccupations des enfants autistes et de ceux ayant des besoins spéciaux

Président de l'association : Bilel Guidaoui

Trésorier de l'association : Maher Guidaoui.

2022S00292APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association amicale des fonctionnaires et des ouvriers de la commune de Nasrallah.

Siège : Commune de Nasrallah rue Taieb el Mhiri 3170 Nasrallah.

Objectif : Relier et soutenir des ponts de fraternité et de coopération entre les personnes impliquées dans l'occasion et mener des activités culturelles, récréatives et scientifiques comme passe-temps pour les abonnés l'occasion.

Membres :

Présidente : Merzougui Sana

Secrétaire général : Balghouthi Wahid

Trésorière : Mahfoudhi Jnina.

2022S00293APSF1

Constitution d'un syndicat des propriétaires de la résidence ferdews

Stah Jaber R9 Monastir 5000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive des propriétaires réunie le 01 août 2021 des copropriétaires de la résidence "Ferdews" enregistré à la recette des finances de Monastir le 15 août 2021 sous le n°122.757, il a été décidé ce qui suit :

1. La constitution du syndicat des copropriétaires de la résidence "Ferdews".

2. La nomination de Mr. Koussay Ayed : président du syndicat, Mme. Sonia Garrouch trésorière, Mr. Abdeljellil Zakhama : le secrétaire général, Melle. Jannet Bhouri, Mr. Abdallah Makhlouf et Mr. Frej Gdhami membres du syndicat.

3. la fixation de la cotisation mensuelle dans les charges communes comme suit :

- 60 dinars pour chaque appartement à usage d'habitation,

- 81,6 dinars pour chaque local à usage administratif ou commercial.

- 1000 dinars pour chaque copropriétaire pour la réparation, l'électricité, l'ascenseur et la peinture de l'immeuble pour l'année 2022.

Ces cotisations sont dues par les utilisateurs des locaux par le premier trimestre de chaque année janvier, février, mars).

2022S00304APSF1

Création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Suite au récépissé de création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche en date du 25/02/2022 et suite à l'assemblée générale constitutive en date de 10/2/2022, il est crée un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture comme suit :

Avis de création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Nom : El Houda

Siège social : Route Sabbaguine - Kalaa Sghira Sousse

Nom du président : Aicha Gardallou.

Missions :

- La protection des bios ressources naturelles et directive de leur exploitation.

- La participation la régularisation et la mise en circulation des produits de la femme rurale.

- La participation à la formation et à la régularisation des agriculteurs.

- Faire des relations de coopération et d'échange d'expériences.

2022S00307APSF1

Constitution de syndic

Suite au procès-verbal général de Résidence Echerifa Bloc B App B00 Cité Ettahrir supérieur 2042 Tunis, enregistré à la recette des finances Ksar Saïd Tunis, sous le n°15800943, reçu n°M031449 en date du 9 juin 2015 pour Constitution de Syndic il appert les décisions suivantes :

- Mourad Akkari : Président

- Walid Essid : Vice-Président

- Abdessatar Guiga : Trésorier

- Noureddine Rezig : Membre

- Khadija Ben Ghars : Membre.

2022400468APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Club municipal basket de Raoued

Adresse : 72 Abou Kassem Chebbi Ariana

Président : Akram Jedidi

Trésorier : Mohamed Jlassi

Membres : Amna Ben Nagra/Haithem Mornagui/Ons Nasr.

Objectifs : Former, encadrer et encourager les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques dans le domaine du basket-ball, et les faire monter au plus haut niveau éthique et sportif.

Spécialité : Basket.

2022400517APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : La voix des femmes collectrices de palourdes

Son siège social : Maison Mansour Labidi, Fraichet, Skhira 3050, Sfax.

Ses objectifs :

- Contribuer à faire progresser les femmes collectrices de palourdes

- Promouvoir la participation des femmes collectrices de palourde à la gouvernance du secteur de la pêche maritime

- Contribuer à promouvoir les concepts d'économie bleue et des changements climatiques

Présidente de l'association : Houda Mansour

Rédactrice générale : Agla Mansour

Trésorier : Mohamed Mansour.

2022400555APSF1

Homologation de résolutions

Avis

L'Association Sportive de cyclisme de la Pharmacie Centrale de Tunisie selon le procès-verbal qui s'est tenu le 19/02/2022 enregistré à la recette des finances de Ksaar Said le 8/3/2022 sous le n° 22700820 quittance n°M017757

Décision : Changement de nom de l'association sportive de cyclisme de la pharmacie centrale pour devenir l'association sportive de la pharmacie centrale de Tunisie des sports cyclistes et du sport individuel.

Désignation d'un nouveau bureau directeur :

Ismail Houchati : président

Mohamed Kilani : vice président

Rim Boufaied : trésorière

Omar Farhani : secrétaire général

Mounir Khenissi : coordinateur général responsable des équipes

Riadh Ben Jemaa : membre

Abderazak Ben Rabah : membre.

2022R00544APSF2

Nomination de comité d'un syndicat propriétaire

Suivant le PV de l'assemblée constitutive en date 7/02/2022 déposé à la municipalité de Sousse le 01/3/2022 et enregistré à la recette des finances Trocadéro à Sousse le 01/3/2022 sous le numéro 22800525 quittance numéro 00974, il a été mentionné la création du syndicat des propriétaires de la résidence «Helya 3» sise à Sahloul 4 Sousse et qui se compose de :

Présidente : Afef Touati

Secrétaire général : Ahmed Chaker Khairi

Trésorière : Omelkir Mighri

Secrétaire générale adjointe : Imen Jawadi.

2022S00312APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nasri Chokri

Avocat à la cour

La partie poursuivante : Khmais Kansari.

L'avocat poursuivant : Maître Nasri Chokri avocat à la cour, 05 Place Mongi Bali App 15 Tunis.

La partie poursuivie : Houda Babay - Banque de L'Habitat.

Désignation de l'immeuble objet de la poursuite : L'intégralité du bien immobilier sis au lot F 1 rue Bni Khiar cité Alaizz Radés Milian Ben Arous objet de titre foncier n°70053 Ben Arous est composé de deux étages d'une superficie totale de 180 m².

Mise à prix : Cent quatre vingt treize mille neuf cents dinars (193.900 ,000 D).

Lieu et date de la vente : le jeudi 7/4/2022 devant le Tribunal de première instance de Ben Arous Chouchet Radés Ben Arous

Visite des lieux : Tous les jours.

2022R00542VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 6/4/2022 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M 000

Le poursuivant : La Banque de L'habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W /P/M/000.

Contre :

Souad Bent El Houcine Ben Mohamed Lamiri, Titulaire de la CIN 06812654 demeurant à 131 cité el Manar Djemmal gouvernorat Monastir.

Immeuble mis en adjudication :

L'immeuble nommé "Sa'ada" du titre foncier n°43498 Monastir appartenant au créancier composé d'une seule parcelle n°308 dont la superficie totale de 112 m², à usage d'habitation correspondant à une habitation au rez-de-chaussée, indépendante avec un plafond important et des murs en briques.

Il contient également une habitation en cours de construction au premier étage supérieur, avec un plafond indicatif et des murs en briques auxquels on accède par la maison de piste à l'intérieur de l'habitation sise à Djemmal Gouvernorat de Monastir.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 104.600.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S00294VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Société SAVEURS MEDETERANEENNES, société anonyme, dont le siège social est fixé à la zone industrielle Kondar M.F 1035348C.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du lot n°12, d'une superficie de 1350 m² sis à la zone industrielle Kondar Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 471 000 DT 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 11/4/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2022S00299VEPA1

Vente à l'enchère publique

Maître Hajji Jamel

Avocat à la cour de cassation

Av. Léopold Senghor imm. Seltène Azur Sousse

Tel : 73.212.609

Fax : 73.229.582

Mat. Fiscal : 806112/L

Le saisissant : Banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme au capital de 170.000.000 dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°B187881996 matricule fiscal n°00110f.

Le saisi : Sami Ben Hachemi Ben Hellal Farjallah, titulaire de CIN n°05588497 (débiteur), demeurant à Avenue Abdallah Chaouech, Ouerdanine.

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à la cour de cassation sis à Sousse avenue Léopold Senghor immeuble seltène azur 4ème étage n°41 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : Une parcelle à usage d'habitation nommée «Ahmed Youssef» objet du titre foncier n°93101 Monastir, d'une superficie totale de 290m² située à Ouerdanine. Cette parcelle est délimitée au Sud par une route de 8m, l'Est par un terrain clôturé, Nord par une maison, à l'Ouest par la parcelle n°9 et n°8.

Date lieu et l'heure de l'adjudication : Mercredi le 6/4/2022 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Mise à prix : Vingt-six mille cent dinars (26.100.000)

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2022S00308VEPA1

Vente aux enchères publiques

Demandeurs poursuivants : les héritiers de Hédi Ayad :

- Latifa Ayad, demeurant à rue Habib Bourguiba Khniss.

- Zmorda Ayad demeurant à rue Habib Bourguiba Khniss.

- Fatma Ayad demeurant à rue Habib Bourguiba Khniss.

- Rabeh Ayad demeurant à rue Habib Bourguiba Khniss.

Fraj Ayad demeurant à rue Habib Bourguiba Khniss.

Elbechir Ayad demeurant à rue Habib Bourguiba Khniss.

Défendeur :

Younes Ayad demeurant à rue Habib Bourguiba Khniss - CIN n°04048109 délivrée à Tunis le 12/02/1994.

Avocate poursuivante : Maître Bizid Besma immeuble Bab el Kram Monastir.

Immeuble mis en adjudication : La totalité de deux Lots sise à rue Habib Bourguiba Khnis.

1) Premier lot : c'est une maison à usage d'habitation composée de trois chambres d'une superficie 435 m² elle est limité au Sud Habib bousaid, au nord rue Habib Bourguiba, à l'est rue et à l'ouest Abdelkrim Krir.

2) Deuxième lot : titre foncier n°9265 composé de trois lots n°256 et 260 et 1059 d'une superficie 3227 m² ils sont situés à Khnis.

Mise à prix :

1) Premier lot : cent cinquante trois mille huit cent dinars (153.800.000 d)

2) Deuxième lot : quarante un mille cinq cent dix huit Dinars (41.518.000d) plus la part aux frais de cette adjudication.

Date de l'adjudication : le mercredi six Avril deux milles vingt deux (6/4/2022) à partir de 9 heures du matin à la salle des criées au tribunal de 1ère instance de Monastir.

La visite de l'immeuble : tout intéressé pourrait visiter l'immeuble chaque dimanche de midi à treize heures.

2022S00313VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 6/4/2022 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Monastir.

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, son matricule fiscal est 000110/F/P/M, représentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY (matricule fiscal est 974893N/A/M/000), demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur :

Souad Bent Hssan Ben Mechlia, veuve Abderrazek Ben Salem, sa carte d'identité n°02843560 demeurant Bouhssina - Sousse imme, logements sporls, 2ème étage, Appartement n°3 (caution solidaire de société MAX MODA TUNISIE, SUARL son matricule fiscal est 901742X).

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscal : 108. 166-P-A-P-000).

L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété «Nakr miniaoui», titre foncier n°42393 Monastir, parcelles n°117 située à Manzel Hayet - zarmdine, gouvernorat de Monastir, sa superficie est égale à 14316 m², constituée par un terrain contenant des oliviers.

Mise à prix : (93054 DT) après selon le rapport de l'expert «khlifa Bouzagrou»

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Monastir.

2022S00314VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 6/4/2022 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Monastir.

La partie poursuivante : l'Arabe Tunisian Bank, société anonyme, son matricule fiscal est ; Q14161 et représentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY, son matricule fiscal est 974893N/A/M/000, demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur :

Mounira Bannour titulaire de la C.I.N n°06778510 (en tant que caution solidaire et hypothécaire son époux Fakhri Bouzid), résidant à 101 avenue Habib Bourguiba Bouhjar, Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-A-P-000).

L'immeuble mis en vente : toute la propriété dite «Zohre» objet du titre foncier n°48370 Monastir situé à l'avenue Habib Bourguiba, Bouhjar, Monastir dont la superficie est égale à 237m² composée du lot n°1 constitue un immeuble rez-de-chaussée et quatre étages d'habitation.

Mise à prix : (1.398.000 dinars) selon le rapport de l'expert «Mohamed elati».

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

2022S00315VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 6/4/2022 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du Tribunale de Première Instance de Monastir.

La partie poursuivante : L'Union International de Banques, société anonyme, son matricule fiscal est 002708Q, et représentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY, son matricule fiscal est 974893N/A/M/000, demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur :

-Mme Basma Bent Habib Khelifi, ouvrière à l'étranger, sa carte d'identité n°07512536 demeurant avenue Ali Bourguiba rue de Moriale Sekanes Monastir et Hanchia Tbolba.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-A-P-000).

L'immeuble mis en vente : Un terrain non enregistré, d'une superficie de 529/62 m² situé à Al-Hanshia de la zone municipale de la ville de Tbolba, gouvernorat de Monastir, à l'est de la

mosquée Esselem et à l'ouest de rue Sayada, ses frontières au sud : piste à l'est et à l'ouest : Al-Habib et Mohamed Abdel Fattah - et au nord : Mahmoud Al-Gafsi.

Mise à prix : (152 500 DT) selon le rapport de l'expert «Bader Edine Charf Edine».

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

2022S00316VEPA1

Vente par adjudication publique

Après la réduction de la mise à prix initiale

Le 11/4/2022 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse (2).

La partie poursuivante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, son matricule fiscal est 000110F/P/M/000, représentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY son matricule fiscal est 974893N/A/M/000, demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Les débiteurs :

Mohsen Ben Ali Ben Mohamed M'tira, sa carte d'identité n°02938875 demeurant à Kantaoui cité Ezzitouna 2, Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-A-P-000).

L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété «najwa260» Un terrain constructible, objet de titre foncier n°9595 Sousse, situé à Hergla, gouvernorat de Sousse, sa superficie est égale à 7609 m².

Mise à prix : (4565540 dinars) après la réduction de 40% ajouter (2211d545) les frais indiqués.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sousse (2).

2022S00317VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après jugement de premier report pour réduction de 40 % de la mise à prix

Maître Abbes Abdelfatteh

Avocat à la cour de cassation

Immeuble El Intilaka Bloc B 2 - 5ème étage Sfax

Tel : 74 296 008

Fax : 74 296 014

Poursuivant : Amer bin Bouziane Al-Shaladi, résidant à Al-Saad, dans l'Etat de Mahdia

Avocat poursuivant : Maître Abbés Abdelfatteh avocat auprès de la cour de cassation, immeuble El Intilaka Esc B2 5ème Etage app n°4 Sfax

Partie adverse : Reda bin Saleh Dhifawi, résidant à Al-Saad, dans l'Etat de Mahdia

Immeuble mis en vente : Toutes les parcelles de terrain situées dans le Décanat d'Al-Saad, délégation de Mahdia, d'une superficie de 405 m². Une habitation moderne (villa) y est construite, nouvellement construite, inachevée, d'une superficie couverte de 150,5 m². Elle est bordée par le sud Najia Bouziane, à l'est par Salami Bouziane, à nord Hedi Bouziane, età l'ouest par une voie publique

La mise à prix : L'estimation du prix d'ouverture de la vente a été signée par l'expert en construction, M. Mohamed Al-Ati, travaillant sous autorisation, sur la requête émise par le Président du Tribunal de Première Instance de Mahdia sous le n°4747/2021 en date du 30/9/2021 pour soixante-neuf mille neuf cent cinquante et un dinars (69 951 000).

La mise à prix est réduite à :

69951 000 ÷ 100 x 40 = 27 980 400

69 951 000 - 27 980 400 = 41 970 600 Quarante et un mille neuf cent soixante-dix dinars et 600 millimes

Date et lieu de l'adjudication : Est fixée pour le lundi 11/4/2022 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite le l'immeuble :

Est possible tous les jours de 8h à 17 h pour tout supplément d'information consulter le cahier des charges déposé au bureau de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de première instance de Mahdia

La participation aux enchères est ouverte à toute personne ayant consigné le tiers de la mise à prix. Elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2022X00301VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Suite au rabais de la mise à prix initiale de quarante pour cent (40 %)

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tel : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le mercredi 6/4/2022 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax 2 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax el Jadida à Sfax à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteur poursuivi : Fathi Ben Brahim Abid demeurant route Saltnia km 4 chez studio Msakni Sfax titulaire de la cin n°05353783.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété sise sur la route de Gabès km 24 localité de bou-ekkazine Sfax d'une superficie de 14978 m², clôturée de ses quatre cotés et qui est exploitée par le débiteur saisi pour l'élevage des bovins.

La propriété est délimitée au sud par une route goudronnée d'où son entrée, à l'est une rue, au nord une propriété appartenant à une tierce personne à l'ouest la parcelle 197.

il existe à l'angle sud - est de la propriété un dépôt en charpente d'une superficie de 391 m² d'une hauteur d'environ 5 m; il existe à son angle sud-ouest une bâtisse de 81 m² comprenant un logement composé d'une véranda côté sud-est; une autre véranda coté sud-ouest ;une salle de réception, un couloir, une chambre côté nord, une salle d'eau, un escalier à l'extérieur menant au toit, elle comprend aussi un préau sur toute la clôture du terrain dédié à l'élevage des bovins.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : deux cent quarante mille dinars (240.000,000 dinars).

Expert désigné : Mr Ilyes Medhioub n° téléphone 98 414 411.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2022X00302VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Suite au rabais de la mise à prix initiale de quarante pour cent (40%)

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tel : 74 299 683

L'adjudication aura lieu le lundi 4/4/2022 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax 1 rue Abu El Kacem Echebbi à Sfax à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis à rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis et dont le bien a été saisi :

1- Jamel Ben Mohamed Moncef Abdelkefi, médecin demeurant à la route de Saltnia km 6 station el oued n°54 Sfax en qualité de débiteur garant titulaire de la cin numéro 01273285,

2- Henda Bent Mohamed Moncef Bechadli institutrice demeurant à la même adresse en sa qualité de débitrice garante Titulaire de la cin 03748779.

Bien objet de la vente aux enchères :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°21681 Sfax dénommé «Essaada» sis à la route Saltnia km 6 impasse FEKIH Sfax en bordure de deux rues d'une superficie de 1155 m² «d'après ce qui appert du registre de la propriété foncière; dépôt Sfax, volume 34, numéro 1097 et volume 2612008 numéro 364».

Cette propriété consiste en un terrain clôturé où a été édifié une villa à deux étages. Un niveau inférieur d'une superficie de 230 m² et un niveau supérieur d'une superficie de 127 m². Une chambre sur les toits, un garage, une kitchenette un puits de rétention des eaux de pluie et une salle pour l'élevage des animaux, un Jardin complanté d'arbustes de décoration et un pied d'olivier. La propriété est délimitée à l'ouest par une rue d'où son entrée, à l'est Khlifa au sud une rue d'où l'entrée principale, au nord Lejmi.

Charges grevant la propriété :

1- Hypothèque en faveur de la BIAT en date du 13/10/2008 à hauteur de 180 mille dinars.

2- Hypothèque en faveur de l'ARAB TUNISIEN BANK "ATB" en date du 21/01/2010 à hauteur de 20 mille dinars.

3- Hypothèque inscrite en faveur de la banque Tuniso-Koweitienne en date du 29/11/2010 à hauteur de 15 mille dinars.

4- Hypothèque inscrite en faveur de la BIAT en date du 02/3/2012 à hauteur de 60 mille dinars

5- Hypothèque inscrite en faveur de la BIAT en date du 26/02/2013 à hauteur de 70 mille dinars

6- Hypothèque inscrite en faveur de l'ARAB TUNISIEN BANK "ATB" en date du 15/5/2013 à hauteur de 15 mille dinars

7- Hypothèque inscrite en faveur de la banque Tuniso-Koweitienne en date du 02/4/2015 à hauteur de 27 mille dinars.

8- Hypothèque inscrite en faveur de la BIAT en date du 25/01/2017 à hauteur de 230 mille dinars

9- Hypothèque inscrite en faveur de la l'ARAB TUNISIAN BANK «ATB» en date du 9/10/2017 à hauteur de 10 mille 600 dinars.

10- Inscription valant saisie immobilière en faveur de la l'ARAB TUNISIAN BANK «ATB» en date du 26/11/2019 sur 577,5 parts indivises,

11- Inscription valant saisie immobilière en faveur de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en date du 3/11/2020 sur la totalité de la propriété.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères 330.152.400 dinars

Expert désigné : Mr Sellami Mohamed n° tel 21 521 600

Visite des lieux :

Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

2022X00303VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°1635 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 21/2/2022, M. Sadok Mosbah 12 Rue Menvielle Sousse (Tel : 99 961 170) est désigné liquidateur judiciaire des biens immobiliers, entre Wissem Miled et Imène Chniti, qui se composent d'un appartement à l'immeuble Ennarjess 1 résidence Sidi Dhaher Khézama ouest Sousse objet du titre foncier n°122268 Sousse.

2022S00301VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°1839 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 28/2/2022, M. Sadok Mosbah 12 Rue Menvielle Sousse (Tel : 99 961 170) est désigné liquidateur judiciaire des biens immobiliers, entre Souad Chaaraoui et feu Chokri Khlifi, qui se composent de 4 parcelles de terrain nu sises à Zaouiet Sousse objet des titres fonciers n°187218 Sousse, 187219 Sousse, 187220 Sousse et 187221 Sousse, et d'un logement sis à la rue 199 n°36 cité Chabeb à Sousse objet du titre foncier n°19942 Sousse.

2022S00302VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°80653 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 3/12/2021, il a été décidé la nomination de Madame Sahar Yousfi domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad, Ariana - Tél : 56 746 457, en qualité de liquidateur de la succession du feu Mohamed Dridi et la nomination de Madame Nour Elhouda Aouinet juge commissaire.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2022400539VEPA2

Changement de liquidateur

En vertu d'une ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Tunis 2 en date du 25/02/2022 monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé liquidateur de l'héritage du feu Zouheir Abdelkafi au lieu du liquidateur Monsieur Megded Zoughlami dossier liquidation n°42.

Toute personne ayant intérêts ou droits sur l'héritage de feu Zouheir Abdelkafi est prié de prendre contact avec le liquidateur Maître Mokhless Ben Youssef à son adresse 55, rue Kheireddine Pacha 2ème étage - A2 Montplaisir Tunis qui demeure la seule adresse légale pour tout contact de correspondance pour tous ceux qui ont intérêts au droits avec l'héritage de feu Zouheir Abdelkafi.

2022400544VEPA2

Appel d'offres de cession

De la Société RESIDENCES MEDITERRANEES

I.U : 0326376N

Dans le cadre du jugement n°839 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 22 octobre 2020 décidant la cession de l'entreprise «RESIDENCES MEDITERRANEES» ayant pour activité la promotion immobilière en lot unique, l'administrateur judiciaire se propose de mettre en vente par appel d'offres l'ensemble de la société avec toutes ses composantes : des équipements bureautiques et informatiques, 3 lots viabilisés (Steg, Sonede Onas ...) et 6 locaux commerciaux sis à coté de l'autoroute Tunis - Sousse au niveau de la région de Barakat Essahel - Hammamet.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet de l'administrateur judiciaire, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App n°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars.

La visite des lieux est fixée après le retrait du cahier des charges et suite à un rendez vous avec le cabinet de l'administrateur judiciaire.

Dernier délai de réception des offres le 31 Mars 2022, le cachet de la poste fait foi.

2022400548VEPA2

Opposition à la distribution des fonds

SOCIETE RICHE FIL (en Liquidation)

S.A.R.L au capital social : 30.000,000 DT

Siège social : 12 rue de la Teinturerie Z.I Sidi Rezig Ben Arous

IU : 0001870W

(Dossier de liquidation n°225)

Conformément à l'article 46 Code des Sociétés Commerciales le liquidateur de la Société «RICHE FIL» à l'honneur d'informer les créanciers qu'aucun créancier n'a procédé à l'inscription de sa créance. Les créanciers peuvent formuler leurs oppositions dans un délai de 90 jours à partir de cet avis.

2022400550VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE GENERALE DE BOISSONS ET DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 49.550.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017K A M 000

N° d'affiliation à la CNSS : 0008358972

Messieurs les actionnaires de la Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour le jeudi 7 avril 2022 à 8 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs

6) Affectation des résultats

7) Renouvellement de mandats d'Administrateurs

8) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

9) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2021, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2022R00560SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 18.861.000 Dinars divisé en 1.886.100 actions de 10 dinars

Siège social : Zone Industrielle - 9000 Béja

Identifiant unique : 0014237T

M.F : 0014237TAM000

CNSS : 0007126466

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons du Nord sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour le jeudi 7 avril 2022 à 10 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice,

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs,

6) Affectation des résultats,

7) Renouvellement de mandats d'Administrateurs,

8) Nomination d'un Commissaire aux comptes,

9) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;

10) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2021, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2022R00561SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 18.861.000 Dinars divisé en 1.886.100 actions de 10 D

Siège social : Zone Industrielle - 9000 Béja

Identifiant unique : 0014237T

M.F : 0014237TAM000

CNSS : 0007126466

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons du Nord sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour le jeudi 7 avril 2022 à 11 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Continuité de l'activité de la société en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2022R00562SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DE L'OUEST

S.A. au capital de 16.640.000 Dinars divisé en 1.664.000 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B. T.

Siège social : Zone Industrielle - 1200 Kasserine

Identifiant unique : 0013938N

M.F : 0013938N AM 000

Affiliation à la CNSS : N°0007486982

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons de l'Ouest sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour le jeudi 7 avril 2022 à 9 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice,

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs,

6) Affectation des résultats,

7) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration,

8) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2021, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition de messieurs les actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2022R00563SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2022

SOCIETE TUNISIENNE DE BOISSONS GAZEUSES S.A

Avenue Taieb M'hiri 2014 Mégrine Riadh

Matricule fiscal : 0003007W/A/M/000

Groupe SFBT

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE BOISSONS GAZEUSES sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 12 avril 2022 à 11H au siège de la société sis à Mégrine Riadh, Avenue Taieb M'hiri, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021;

7) Renouvellement du mandat d'Administrateurs;

8) Nomination d'un nouvel Administrateur ;

9) Nomination du Commissaire aux Comptes

10) Fixation du montant des rémunérations des Administrateurs;

11) Pouvoirs à donner.

2022R00594SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de stockage des produits Pétroliers

Tunisie Petrolium

MF : 1061982TAM000

Les actionnaires de la Société de Stockage de Produits Pétroliers (TUNISIE PETROLIUM), sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 8 avril 2022 à 10.30 H à l'hôtel Royal Salem à Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital et modification de l'article 6 indiqué dans les statuts de notre société.

2022S00318SANB3

Convocation

Société Tunisienne de l'Industrie de l'Aluminium "STIAL"

SA au capital de 350.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle La Poudrière 1 - Sfax

Les actionnaires de la Société Tunisienne de l'Industrie de l'Aluminium "STIAL" sont convoqués au siège social sis à la Zone Industrielle La Poudrière - Sfax, le 12 Avril 2022 à partir de 14 heures en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de 2021

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle pour chaque actionnaire. Les documents et le projet de résolutions relatif à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires tels que prescrits par la loi.

2022X00309SANB3

Société Immobilière et Touristique de Tabarka

Hôtel Morjane

S.A. au capital de 4 523 660 dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït - 1002 Tunis

Identifiant unique au Registre National des Entreprises : 0007495T

Affiliation CNSS : 00035205 - 91

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et Touristique de Tabarka - Hôtel Morjane, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 avril 2022 à 9 heures au siège de la société Yadis Holding sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs à la Zone Industrielle Charguia II - 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2021,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2021,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2021,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2021,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2021,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Questions diverses,

- Délégation des pouvoirs.

2022400540SANB3

Convocation de l'A.G.O

Société ACTIVHOTELS

S.A au capital de 28.784.100 DT

Siège social : 34 Avenue Hédi Karray, Cité des sciences, Tunis

Identifiant Unique : 0956044A

Messieurs les actionnaires de la Société ACTIVHOTELS, sont convoqués en AGO qui se tiendra le 5 Avril 2022 à 10H au siège de la société, sis au 34 avenue Hédi Karray Cité des sciences, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 et approbation des conventions et des opérations rentrantes dans le cadre de l'article 200 et 475 du CSC.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

- Allocation des jetons de présence afférents à l'exercice 2022.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2022400557SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale élective 2019/2020

SOCIETE MUTUELLE DES SERVICES AGRICOLES EL WIFAK OUARDANINE

Code fiscal : 000/MN/1488935/D

Adresse : Rue Farhat Hached n°82 Ouardanine

M.CNSS : 607209-86

Le conseil d'administration de la société mutuelle de services agricoles EL WIFAK à Ouardanine annonce aux sociétaires que l'assemblée générale élective relative à l'exercice 2019/2020 se tiendra le lundi 4/4/2022 à la municipalité de Ouardanine à partir de 8H du matin.

Ordre de jour

- Lecture du rapport moral relatif à la gestion de 2019

- Lecture du rapport financier relatif à la gestion 2019

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs à la gestion 2019

- Approbation des rapports moral et financier et rapports du c.a.c

- Changement de 1/3 du conseil d'administration

- Quitus aux gestionnaires au titre de l'exercice 2019

- Réactualisation de la liste des adhérents

- Nomination du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020/2021/2022

- Clôture de la réunion.

Les P.V des réunions du conseil d'administration ainsi que le rapport du c.a.c et les états financiers peuvent être consulté par les sociétaires 8 jours avant la tenue de l'assemblée générale au siège de la société.

- Tout état parti peut présenter aux candidatures depuis le 14/3/2022 jusqu'au 21/3/2022.

Se prémunir d'une pièce d'identité officielle.

2022S00309SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Maître notaire Kamel Ben Mansour au nom de la société immobilière Dolly déclare par la présente la perte du titre de propriété n°03/35176 sujet du titre foncier n°133755 Sousse objet

d'un certificat de perte délivré par le Chef du Centre de Sécurité Nationale de Hammam Sousse n°309 le 2/3/2022.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah daté du 9/3/2022.

2022S00311DIVD2

Avis

Mr Hussein Ben Abderazzak Ben Hussein Zawaghi CIN 05398142 annonce qu'il a perdu le titre de sa propriété concernant un terrain de superficie environ 501 m² situé à Route Tunis km 4.5 rue Sidi Ali Karray Sfax objet d'un contrat de donation rédigé le 30 Juin 2010 enregistré à la recette des finances de Kerkennah le 28 Juillet 2010 reçu n°M008288 établi par le notaire Hichem Krichen et son accesseur Mohssen Lasoued et il veut avoir un autre original, toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Hichem Krichen à Remla Kerkennah Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apparition, toute opposition après ce délai ne sera prise en considération.

2022X00307DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Les Héritiers de Hsouna Ben Mohamed Ben Mohamed Rekik avisent le public que son défunt possède la totalité d'une parcelle nord ouest de surface 504 m² sise à la route Laaradh km 8 Sfax limitée au sud et à l'est par Latifa Jmal au nord Salah Ben Khlaf à l'ouest impasse suivant un contrat de vente daté le 24 décembre 1967 dressé par les notaires Mohamed Koubaa et Hammouda Khabou.

Que son titre de propriété est perdu et qu'ils désirent se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2022X00308DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Ben Mohamed Fakfekh annonce qu'il a perdu l'acte de partage de son successeur Emna Bent Hammoda Hentati rédigé le 5 novembre 1952 enregistré à Sfax le 11 avril 1974 numéro 98 par les notaires Hammouda khbou et Amor Jerbi concernant la parcelle d'une superficie de 300 m² à peu près avec le bâtiment intégré situé à Sfax route de Gremda km, 6 et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Mohamed Nader Maaloul situé à route Gremda km 6 résidence Lina et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2022X00313DIVD2